

Attention, le certificat d'aptitude médicale doit être fourni obligatoirement par un médecin du travail et AVANT la session. Le certificat doit être une attestation médicale pour les travailleurs bénéficiant d'un suivi individuel renforcé.

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Toute personne cumulant les fonctions d'encadrement technique, encadrement de chantier et d'opérateur de chantier amiante sous-section 4 (concerne préférentiellement les TPE/PME ne disposant pas de services études, QHSE, chiffrage, etc.)

Pré Requis

Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par un médecin validant le port d'Équipement de Protection des Voies Respiratoires)

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer

Définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Parcours pédagogique

I/ Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante

La caractéristique de l'amiante

L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnementale et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante

Effet sur la santé et suivi médical

II/ Dispositions générales

L'organisation de la prévention

Responsabilité et sanctions encourues

III/ Concevoir un chantier amiante dit de « sous-section 4 »

Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et

Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.)

Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration

Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention

Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraulique

Produits de substitution

Méetrologie, formations et suivi

Moyens de protection collective

- Confinement statique (film de propreté) et dynamique

- Calfeutrement/isolément, mise en dépression (Très Haute efficacité)

- Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)

- Sas d'entrées / sorties, sas déchets

Équipements de protection individuelle

- Efficacité

- Usage et critères de choix

- Avantages et inconvénients

- Principes de fonctionnement

Mode opératoire / notice de poste

IV/ Gérer un chantier amiante sous-section 4

L'installation du chantier

La préparation du chantier

Techniques d'intervention

Les contrôles

Le repli et la restitution

Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination

Intégration des situations d'urgence et les secours

V/ Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation

Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3

Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle

Conception contrôle et mise en œuvre d'aéraulique d'un chantier amiante

Saisie du BSDA

Rédaction, présentation et mise en œuvre des modes opératoires et notices de poste, etc.

Rédaction de consignes de sécurité

Exercices d'évaluation des risques

Contrôle du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

Évaluations théoriques et pratiques

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Études de cas (repérages, modes opératoires type) et utilisation de plateformes techniques aménagées (Moyens de Protection Collective, Équipements de Protection Individuelle et outils techniques) adaptées aux différents domaines d'activité amiante : meubles bâtis ; ouvrages de génie civil, travaux publics ; navires, bateaux et autres constructions flottantes ; installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité (industrie)

Formation intégrant les 3 niveaux d'empoussièrement réglementaires (arrêté du 23 février 2012 modifié et référentiel formation SS4 de 2020)

Utilisation de supports digitaux pendant l'animation (visites virtuelles, tutoriels, etc.)

Qualification Intervenant-e-s

Organisme dispensateur de la formation : APAVE LE MANS. Formateur préventeur bénéficiant d'une expérience de la prévention des risques sur chantiers, formé et qualifié à la pédagogie avec un suivi et une actualisation des compétences théoriques, pratiques et d'animation

Méthodes et modalités d'évaluation

- Épreuve théorique (a minima 20 minutes)

- Épreuve pratique (environ 1 heure)

Attention : la délivrance de l'attestation est soumise à la réussite de l'ensemble des épreuves pratiques (y compris à la réalisation d'une décontamination réelle en sas à 5 compartiments équipés de douches).

Évaluation de la satisfaction du stagiaire et de l'atteinte des objectifs par questionnaire en fin de session.

Signature par le stagiaire et le formateur d'une feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de fin de formation

Certificat de réalisation

Modalités d'accessibilité handicap

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec le référent handicap : Rebecca TRASK au 06 95 26 66 45

Durée

35.00 Heures **5** Jours